La séance orageuse de la Chambre sur la crise du chômage

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Delcourt. — Nous n'accepterons pas que la crise présente compromette la réalisation de la retraite à six mille francs. Le député du Nord signale que, pour des causes futiles, des patrons chassent des ouvriers. Faute de certificat, ceux-ci ne peuvent recevoir d'allocations. Il demande qu'on mette un terme à ce scandale. **Il demande encore que les expulsions ne puissent avoir lieu ; que des délais soient accordés pour le paiement des impôts.**

M. Delcourt termine en déclarant qu'il n'attend pas du programme d'outillage national la solution de la crise. Il demande que l'Etat aide les communes, les départements, à réaliser de grands travaux. **Il réclame la réduction des heures de travail et le vote des vacances payées.**

A son tour, **M. de Fels** développe et soutient son ordre du jour. Il constate que le gouvernement et le parlement ont été plus loin que ne le réclame l'ordre du jour socialiste.

M. Roger Salengro, député du Nord, combat l'ordre du jour de M. de Fels

M. Roger Salengro, député du Nord, donne lecture de l'ordre du jour socialiste complété par ses soins et indique les raisons pour lesquelles il ne peut voter l'ordre du jour « que M. De Fels rédigea en collaboration avec le gouvernement. »

Il montre que le dit ordre du jour ne fait pas état des points suivants : **1° semaine de quarante heures ; 2° prolongation de la scolarité ; 3° chômage partiel ; 4° chômeurs assujet.. aux assurances sociales ; 5° subventions aux communes confiant des travaux aux chômeurs.**

M. Roger Salengro insista sur la nécessité du relèvement de l'allocation de base. Il répond à ce propos de façon vive à l'argumentation du ministre du Travail et demande à M. Landry de comprendre que les anciens combattants ne doivent plus être de nouveau « la proie du cafard et de la faim ».

Il insiste pareillement sur la nécessité du relèvement de l'allocation aux enfants. Il met à ce propos en cause le ministre du Travail, rappelant son rapport sur le budget de 1929 et le manifeste de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population dont **M. Landry** est le vice-président.

Il termine en soulignant le contraste entre la gravité tragique de la crise et l'insuffisance des mesures que le gouvernement se propose de prendre.

MM. Basset et F. Brunet en viennent aux mains

M. Basset, député de la Haute-Vienne, intervient à son tour mais il est interrompu par **M. Frédéric Brunet,** et des propos très vifs sont échangés.

Ce dernier reproche à **M. Basset** « de colporter des calomnies », puis il se jette sur M. Basset, qui lui adressait une injure. — Plusieurs députés et des huissiers interviennent et séparent les combattants.

Le président rétablit l'ordre et fait évacuer quelques instants les tribunes publiques.

M. Durafour vient alors défendre l'ordre du jour radical.

M. Landry demande que l'on continue le débat après-midi et qu'on vote ensuite la proposition de loi sur la main-d'œuvre étrangère.

M. Fernand Bouissou. — La Chambre a mis, hier, à l'ordre du jour pour cet après-midi, le projet sur les baux ruraux.

M. de Monicault demande le maintien de l'ordre du jour.

M. Louis Dumat, rapporteur de la proposition de loi sur la main-dœuvre étrangère, insiste pour que l'on discute cette proposition.

M. Vincent-Auriol demande que l'on termine le débat sur le chômage et la main-d'œuvre étrangère.

Le maintien de l'ordre du jour, mis aux voix, est adopté par 475 voix contre 97, et la séance est levée à 12 h. 20.

Le combat se prolongea quelques instants, tandis que des députés socialistes arrivaient à la rescousse. Des huissiers qui cherchaient à s'interposer entre les combattants, eurent assez de difficulté à les séparer et reçurent même quelques horions.

Lorsque ce corps-à-corps fut terminé, un groupe compact de députés socialistes, auquel **M. Basset** fit front, continua à invectiver celui-ci.

Tout pâle encore de la lutte, **M. Thivrier** qui, retenu par deux collègues, se débattait encore comme pour reprendre le combat, s'écria :

— Tant que tu me mettras en cause ou un de mes collègues, tu auras affaire à moi !

— Je n'ai pas peur de toi », répliquait le député de Limoges.

... **Frédéric Brunet,** qui avait essayé d'empêcher **MM. Thivrier** et **Basset** de se battre, mais n'avait pas réussi dans cette tentative, se trouva de nouveau mêlé à la bagarre, ainsi que d'autres députés, comme **MM. Dezarnaulds, Piquemal,** etc., et la dispute de continuer sur le ton le plus élevé.

M. Barthe, questeur de la Chambre, survenant au milieu d'une mêlée qui paraissait sur le point de devenir générale, réussit enfin à écarter **M. Basset,** que protégeaient toujours plusieurs huissiers, et à calmer ses collègues socialistes dont les clameurs remplissaient la salle des quatre colonnes et se répercutaient dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Il fallut plusieurs minutes encore pour pacifier les esprit et éloigner définitivement les adversaires les uns des autres.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La Chambre reprend sa séance à 15 h. et, avant d'aborder l'ordre du jour, c'est-à-dire la discussion des baux ruraux, elle reprend la suite de la discussion des interpellations sur le chômage.

M. Salengro (Nord) indique les raisons pour lesquelles les socialistes maintiennent leur ordre du jour.

M. Cachin, député communiste de Paris, critique les mesures gouvernementales contre le chômage.

INTERVENTION DE M. LANDRY

Après des observations de plusieurs députés, **M. Landry,** ministre du Travail, veut répondre à certaines questions qui lui ont été posées. La construction des habitations à bon marché ne sera pas ralentie pour les travaux entrepris par les communes. Pour venir en aide aux chômeurs, est-il besoin de la subvention ? Seront-ce des chantiers spécialement réservés aux chômeurs ou des chantiers de charité ?

M. Landry demande un délai pour donner une solution à cette question. Le gouvernement s'oppose à la priorité de l'ordre du jour socialiste : il lui suffit de prendre un article de cet ordre du jour. L'assurance chômage si elle était alimentée seulement par le budget sans participation, ne serait pas une assurance.

M. SALENGRO. — Nous n'avons jamais dit qu'il n'y aurait pas participation.

M. Landry. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour présenté par M. de Fels.

Le Président met aux voix par scrutin la priorité de l'ordre du jour socialiste.

La priorité pour l'ordre du jour socialiste votée par 290 voix contre 281

La priorité pour l'ordre du jour socialiste est adopté par 290 voix contre 281. (Appl. extr.-gauche).

M. Landry demande une suspension de séance. La séance est suspendue.

L'ordre du jour socialiste repoussé par 316 voix contre 257

A la reprise, l'ordre du jour socialiste est mis aux voix, après interventions de MM. Landry, Laval, qui pose **la question de confiance** et de plusieurs députés.

L'ordre du jour socialiste est repoussé par 316 voix contre 257.

L'ordre du jour de confiance voté par 324 voix contre 164

M. DELCOURT dépose des amendements à l'ordre du jour de **M. de Fels.** Les mots « repoussant toute addition » sont adoptés. Les amendements de **M. DELCOURT** tombent donc. Les premiers paragraphes de l'ordre du jour sont adoptés. L'ensemble est mis aux voix par scrutin public. La séance continue.

L'ordre du jour de confiance au gouvernement est adopté par 324 voix contre 164.

Nouveaux incidents dans les couloirs entre MM. Basset et Thivrier

L'incident qui s'était produit en séance, entre **M. Frédéric Brunet** et **M. Basset,** député de Limoges, a eu son épilogue dans les couloirs, aussitôt après la levée de la séance. De nouveaux coups ont été échangés dans la salle des quatre colonnes.

M. Thivrier, député socialiste de l'Allier, s'est précipité sur **M. Basset,** auquel il adressait des injures depuis leur sortie de la salle des séances et les deux antagonistes, se prenant à bras-le-corps, ont échangé force coups de poing et coups de pied, tous deux étant de force à peu près égale.

Le perfectionnement de l'outillage national devant le Sénat

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

LA PARTICIPATION AUX JEUX OLYMPIQUES

A la reprise de 15 h., l'assemblée adopte à l'unanimité **le projet portant ouverture de crédits pour la participation de la France aux jeux olympiques de 1932.**

LES CONSTRUCTIONS HOSPITALIÈRES

On reprend la discussion du projet de loi d'outillage national. On aborde des chapitres du ministère de l'Hygiène, chapitre premier : **Constructions hospitalières, 180 millions.**

M. Blaisot indique qu'il étudie les moyens de permettre aux ruraux de bénéficier plus largement de la loi Loucheur. On arrive à un amendement de M. Léon Perrier, tendant à augmenter le crédit de 40 millions ce qui le porterait à 220 millions.

M. Léon Perrier, nous demandons qu'on prélève 40 millions sur le chapitre 2 et qu'on les reporte sur le chapitre 1er, le programme de constructions hospitalières porte sur 1.200 millions, pour les subventionner il faudrait 5 à 600 millions, on n'en offre que 180.

M. Mahieu, j'appuie les observations de M. Léon Perrier, l'application de la loi sur les assurances sociales exige la création de nombreux lits dans les hôpitaux. Dans le Nord, il nous manque 2.000 lits.

L'amendement de M. Perrier est repoussé.

Le chapitre 1er est adopté avec le chiffre de 180 millions, le chapitre 2 avec le chiffre de 170 millions.

Les chapitres 3 et 4 (camps de vacances) sont adoptés.

Les chapitres de l'Agriculture

ADDUCTION DES EAUX ET ÉLECTRIFICATION DES CAMPAGNES

On passe aux chapitres de l'agriculture. Sur le chapitre premier, travaux d'adduction d'eaux, 300 millions.

Un amendement combattu par M. Cassez, la commission et le gouvernement, est repoussé par le Sénat.

Le chapitre premier est adopté ainsi que le chapitre 3 (électrification des campagnes, 300 millions).

Pour les travaux de curage d'intérêt communal, des subventions seront accordées.

POUR ENCOURAGER LES INITIATIVES PRIVÉES

Sur le chapitre 4, **organisation de débouchés, M. Brard demande le rétablissement du crédit de 20 millions supprimé par la commission.**

M. Flandin demande au Sénat d'accorder ces 20 millions.

M. Laffont, représentant d'un pays viticole, s'oppose au vote de crédit.

M. Serre. — Ne méconnaissons pas le grand effort fait par les syndicats pour assurer des débouchés. La question de l'abaissement des prix de détail peut être résolue par une amélioration du régime des transports. J'insiste pour le vote des 20 millions nécessaires pour encourager les initiatives privées.

IMPORTANTES INTERVENTIONS DE M. FLANDIN

M. Flandin. — Le gouvernement accepte le libellé de M. Joseph Faure, mais non pas la modification qu'y apporte M. Serre, qui met le gouvernement à la disposition du Crédit agricole.

M. Serre. — Le gouvernement nous propose des fonds, mais il ne sait pas comment en disposer (mouvements divers). Je ne m'oppose pas au renvoi. Mais qu'il soit entendu que sur le crédit il n'y a plus de doute et qu'il ne s'agit que du mode de répartition.

Le ministre. — Je ne puis laisser attaquer un de mes collègues retenu par la maladie et qu'on semble mettre en cause. Le gouvernement a prévu une commission où seraient représentées les administrations intéressées et les associations de producteurs ainsi que les commissions du Parlement pour examiner l'organisation des transports et des exportations, la question des marchés et diverses autres questions dont le programme est explicitement défini. Si cette commission estime devoir subventionner certains efforts, il attribuera des sommes à tel ou tel emploi et ces sommes seront selon la règle, mandatées sur le Trésor. Tel est le système du gouvernement sur lequel je prie le Sénat de se prononcer (très bien).

M. Serre retire son amendement et demande au Sénat de voter le crédit.

Le président. — Nous revenons alors à l'amendement de M. Joseph Faure, rétablissant le chapitre voté par la Chambre.

M. Gardey. — La commission reprend sa demande de disjonction. La disjonction est repoussée par assis et levés. Après une épreuve douteuse, **l'amendement est adopté. Les derniers chapitres de l'agriculture sont adoptés,**

Suite de la discussion aujourd'hui à 9 heures 30.

LA « MICHELINE » FERA DES ESSAIS, DIMANCHE SUR LE PARCOURS PARIS-CALAIS

Le nouvel appareil de locomotion la « Micheline », ainsi dénommé et qui est une sorte d'automobile roulant sur les rails du chemin de fer, a été, on le sait, expérimenté sur la ligne de Paris à Deauville. Photos à l'appui, notre journal enregistra le succès de ces essais.

Or, nous apprenons que de nouveaux essais auront lieu dimanche, sur le pareours **Paris-Calais.**

C'est la première fois qu'une « Micheline » sera mise en circulation sur le réseau du Nord et, à cette occasion, le personnel technique de la Compagnie a été invité à se trouver sur son passage pour en observer le fonctionnement.

La « Micheline », dont l'arrivée en Gare Maritime à **Calais** est prévue pour 14 h. 40, serait ensuite embarquée pour l'Angleterre, où elle participerait à une exposition automobile.

UN HERBAGER DE SÉMERIES VICTIME D'UN TERRIBLE ACCIDENT

Un terrible accident est survenu jeudi vers midi dans la paisible commune de Sémeries. Un herbager, M. Camille Mouiard, 29 ans, honorablement connu, a trouvé la mort dans un accident particulièrement pénible. M. Mouiard se servait d'un moteur électrique portatif pour mettre en mouvement une meule pour aiguiser une serpe mais ses avoir établi le courant, s'approcha de la meule pour aigiser une serpe, mais ses effets se sont trouvés pris dans l'engrenage. Le corps et la tête du fermier furent entrainés sur l'arbre de transmission. M. Moulard fut littéralement étranglé par son cache-nez. Ce fut son épouse qui le découvrit un peu plus tard, mais il ne donnait déjà plus signe de vie. La malheureuse épouse appela les voisins, mais tous les soins prodigués furent inutiles.

M. le maréchal des logis-chef Degavre a procédé à une enquête. M. Moulard portait des traces de strangulation au cou; des blessures au poignet et à l'avant-bras gauches. La douleur de son épouse et des parents est navrante.

L'AFFAIRE DES FAUSSES CARTES D'IDENTITÉ DE CROIX

INCULPÉ DE CORRUPTION DE FONCTIONNAIRE, UN POLONAIS A ÉTÉ ARRETÉ A WASQUEHAL

A la suite de l'affaire des fausses cartes d'identité de **Croix,** dans laquelle est impliqué le secrétaire de police **Vanderstichelen,** emprisonné depuis quatre mois diverses arrestations de complices ou rabatteurs ont été opérées dans la région. Cette affaire ne paraît près de se terminer, car plusieurs complices, activement recherchés par le parquet de Lille en possession de cette affaire, semblent avoir déserté la France et regagné leur pays d'origine. Cependant l'un de ceux-ci, un sujet polonais Stanislas Lezak qui fut cafetier à **Croix,** il a quelque temps et tient encore en ce moment un café-logement à **Wasquehal** avait regagné la Pologne depuis environ deux mois.

Seulement, Lezak avait encore sa femme à Wasquehal où il revint dans la journée de jeudi. Le cafetier polonais eut alors la malheureuse idée de se présenter au commissariat de police de Wasquehal pour demander un renseignement.

M. Ménard notifia alors à Lezak un mandat d'arrêt émanant de M. le juge d'instruction de Lille et emmena cet indésirable au violon municipal.

Stanislas Lezak qui est inculpé de corruption de fonctionnaire a été transféré au parquet de Lille dans la matinée de vendredi par les gardes Viseur et Huart.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 19 décembre 1931

Soleil : Lever à 7 heures 41 ; coucher à 15 heures 53.

Lune : Lever à 12 heures 39 ; coucher à 1 heure 52

Aujourd'hui : Saint-Cyprien. Demain : Saint-Philogone.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 18 décembre à 18 h. :

Baromètre : 778 m/m 2, hausse depuis la veille à 18 heures : 3 m/m 4.

Thermomètre : Fronde 9°3 ; Minima — 1°6 ; Maxima, 2°3.

Etat hygrométrique : 86 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : néant ; Direction du vent : Est ; Force : faible ; Direction des nuages : Est ; Etat du ciel: couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : froid, assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre ; ciel brumeux, demi ou 3/4 couvert, quelques flocons de neige épars, vent d'Est, 4 à 7 m. ; Baisse diurne de température ; minimum de température en baisse de 2° sur la nuit précédente.

DE PASSAGE. — Hier soir, en Gare Maritime de Boulogne, sont passés le Comte Titulesco, ambassadeur Roumain, se rendant à Paris, ainsi que la princesse Elisabeth, tante du roi d'Angleterre, se rendant à San Remo.

M. Liger commissaire spécial, les a salués.

— Le Prince Pierre Bibesco, président de la Fédération Aéronautique Internationale, venant de Douvres par le paquebot « Canterbury » de 14 h. 10, est débarqué à Calais et est parti pour Paris par le Pullman de 14 h. 30.

— Nous avons signalé le passage à Calais mercredi soir, du Prince Danilo de Monténégro, venant de Londres et se rendant à Paris. On annonce, maintenant, que la princesse de Monténégro, la Comtesse de Trébujsky, dame de compagnie ; le Cavalier A. Volpi, secrétaire particulier du Prince et cousin du Ministre italien du même nom, sont restés quelques jours à l'Hôtel Terminus de la Gare Maritime. Ils y étaient arrivés incognito au début de la semaine et après avoir visité la ville pendant leur séjour en nos murs, ils sont repartis mercredi après-midi par Paris-Bâle-Milan et Monte-Carlo.

Une auto tamponnée par un tramway à Marcq-en-Barœul

SA CONDUCTRICE UNE CALAISIENNE, A ÉTÉ BLESSÉE

Une nouvelle collision entre tramway et auto s'est produite dans la soirée de jeudi, sur le Nouveau Boulevard Lille-Roubaix, entre un tramway de l'E.L.R.T. et une automobile conduite par Mme Odette Jacquemont, 24, rue d'Amsterdam, à Calais.

Cette personne habite Calais et était venue rendre visite à des amies habitant avenue de la Petite-Hollande, à Marcq-en-Barœul.

Vers 19 h. 10, Mme Jacquemont quittait ses amies et se dirigeait en auto vers le Nouveau Boulevard.

Peu au courant de la dispositian des lieux, Mme Jacquemont ne prit pas suffisamment garde à l'arrivée d'un tramway de l'E.L.R.T.

Soudain, à quelques mètres d'elle, au moment où elle s'était engagée sur la voie du tram, elle vit surgir le lourd véhicule. Ne perdant pas son sang-froid, elle donna un coup de volant à droite. Ce geste lui sauva la vie, car au lieu d'être tamponnée en plein de la voiture, elle fut accrochée par le côté et projetée hors de la voie, sur une chaussée latérale.

On se précipita au secours de l'automobiliste, que l'on trouva gémissant dans les débris de sa voiture. Le docteur Haverland appelé constata que Mme Jacquemont avait une fracture de la clavicule gauche et une coupure à l'arcade sourcilière gauche. La victime fut soignée chez ses amies.

M. Jacquemet, commissaire de police de Marcq-en-Barœul, et le garde Leplat, rendus sur les lieux, ont ouvert une enquête dans le but d'établir les responsabilités.

L'état de la victime n'inspire pas d'inquiétudes.

LE COMMANDANT DU « CHASSEUR 96 » QUI EST PARMI LES DISPARUS EST ORIGINAIRE D'ÉTAPLES

L'Amirauté communique les renseignements officiels suivants sur l'équipage du chasseur de sous-marin « 96 »: Cinq hommes ont été sauvés. Deux corps retrouvés et identifiés sont actuellement à l'Hôpital de Bône.

Dans la liste des disparus, nous relevons le nom de : Banias, maître de manœuvre, commandant le petit bâtiment, originaire d'**Etaples,** matricule 132.574, deuxième dépôt, marié.

Les recherches continuent sur la côte mais elles sont rendues difficiles par le mauvais état du terrain et des abords immédiats de la côte, qui ne comporte aucun chemin d'accès.

POUR UNE QUESTION D'ARGENT UN ALGÉRIEN BLESSA GRAVEMENT SON FRÈRE DANS UN CAFÉ, A AMIENS

Au cours de la nuit dernière, une discussion à éclaté dans un café de la rue Jules Barni, à **Amiens,** entre deux Algériens, les frères Achour, 27 ans, et Mohand Dial, 24 ans. Ce dernier prétextant le marasme des affaires avait déclaré à son frère qu'il avait l'intention d'abandonner le commerce de camelot ambulant et de retourner en Algérie où sa femme est sur le point d'être mère.

Il lui demandait donc de lui donner la somme de 2.500 francs lui revenant sur sa part de bénéfices et avec laquelle il voulait payer son voyage jusqu'à son douar d'Ait Atali. Achour Dial refusa puis se mettant en colère frappa son frère à coups de poing et le prit à la gorge. Mohand se dégagea et s'empara d'un rasoir, il en porta un coup à son frère qui fut atteint à la tête et eût une artère coupée.

Perdant son sang en abondance, le blessé fut transporté à l'Hôtel-Dieu d'Amiens où son état a été jugé très sérieux.

Le meurtrier a été arrêté sans résistance. Il a reconnu les faits et a manifesté des regrets qui paraissent sincères. Il a été écroué à la prison d'Amiens.

LA FUGUE D'UN INDÉLICAT SECRÉTAIRE DE MAIRIE DE LA SOMME

M. Clotaire Frete, maire de Feuquières-en-Vimeu, près d'Abbeville, s'était aperçu, il y a quelques mois, de certaines irrégularités dans la comptabilité du secrétaire de mairie, Léonce Warnier, âgé de 37 ans.

Le 19 novembre, l'indélicat secrétaire fut traduit devant un conseil de discipline réuni à Abbeville et condamné à un mois de suspension. Cependant le Conseil municipal de Feuquières, trouvant la peine trop légère, décida dans sa séance du 30 novembre de révoquer le secrétaire de mairie.

Or, ces jours derniers, le maire ayant eu besoin d'une pièce de comptabilité, la chercha vainement, Warnier l'ayant détruite pour masquer le montant exact de ses détournements.

D'autre part, l'indélicat secrétaire de mairie a détourné une somme de 7.000 francs environ qui lui avait été remise pour payer les fournitures de bureau.

Il a pris la fuite en enlevant la femme d'un de ses amis... et les économies du ménage. Le Don Juan escroc est recherché à Paris, où croit-on, il s'est réfugié.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui par le parquet d'Abbeville.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
Consultez le GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Lignes Belges, Tramways de Lille

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Telephone 9-51) — Depot de vente : 78, Grande Rue

LE CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX réuni hier, a voté un crédit supplémentaire de 450.000 fr. pour les chômeurs et s'est intéressé tout particulièrement à la question du chômage

Le Conseil municipal de Roubaix, s'est réuni hier soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Lebas ; 31 conseillers étaient présents. M. Vanovermeir faisait fonction de secrétaire de séance.

En ouvrant la séance, M. Lebas, rappla la mort récente de **M. Bourdon,** conseiller, décédé le 7 novembre dernier et fit l'éloge du disparu qui était l'un des plus assidus aux séances et réunions de commissions, et en qui il salue une victime de la guerre.

Legs Boucher de Perthes. — L'assemblée passa ensuite au vote pour la désignation du délégué du Conseil municipal à la commission du Legs Boucher de Perthes. M. Vanooteghem est élu à l'unanimité.

Ecole nationale des Arts et Industries textiles. — Un vote donne les résultats suivants pour la désignation des représentants du Conseil au sein du Conseil supérieur de l'Ecole. Sont élus : MM. Léandre Dupré, V. Vanooteghem, Pierre Winants.

Chambre des Métiers du Nord. — Sont élus délégués : MM. Chatelain Théodore et Paul Vannier.

Visite aux militaires gravement malades ou décédés. — Le Conseil avait émis un vœu réclamant la gratuité du voyage pour les parents de militaires se rendant au chevet des malades ou de décédés. Le Ministère de la Guerre a répondu que la gratuité était déjà pratiquée pour la Syrie et le Maroc. Pour les autres régions, les parents bénéficient d'une réduction de 50 % sur les frais de transport. Dans l'état actuel des finances, le Ministère de la Guerre ne croit pas pouvoir envisager la possibilité d'une amélioration. Le Conseil prend act de cette réponse, en regrettant que des sommes aussi minimes que celles réclamées ne puissent être accordées.

Un emprunt de conversion. — Comme toutes les autres villes, après guerre, et en attendant le rétablissement de la situation financière des budgets communaux, de 1920 à 1922, la ville de Roubaix a obtenu du Crédit Foncier de France, cinq prêts à des taux onéreux de 6,65 et 7,85 %, amortissables en 40 ans. Ces cinq prêts, d'un montant nominal de 8.400.000 fr., sont amortis au moyen d'impositions extraordinaires couvertes par des centimes additionnels représentant une annuité globale de 638.458 fr., ramenée à 595.624 fr. 94, depuis le 1er avril dernier, soit au taux de 6 à 7,13 %. Le délai d'irremboursabilité de ces cinq prêts, fixé à dix ans, devant expirer le 30 juin 1932, l'administration municipale, désireuse de mettre à profit les conditions meilleures mises à la disposition des Communes pour emprunter, a décidé le remboursement au Crédit Foncier de France du capital restant dû, s'élevent à 7.807.644 fr. 24, y compris une indemnité de remboursement de 1/2 %.

Pour obtenir les fonds nécessaires à ce remboursement, l'administration municipale a envisagé l'émission d'un nouvel emprunt public au taux de 4 % demi-net. Pour le réaliser, elle a fait appel au concours des différentes banques de la place. La délibération d'hier a prévu un emprunt de conversion qui fera réaliser à la Ville une économie annuelle d'environ 80.000 fr., et pour le temps qui reste à courrir, soit 30 ans, une économie de 2.400.000 fr.

LA QUESTION DU CHOMAGE

Fonds municipal de chômage. — Les crédits s'élevant à 1.845.795 fr. pour le fonds municipal de chômage pour 1931, sont presque épuisés au 28 novembre, et il est nécessaire de voter un crédit supplémentaire de 450.000 fr., ce qui est adopté. M. Lebas rappelle qu'au cours de l'année écoulée, l'effort financier fait par la ville en faveur des ouvriers en grève ou des chômeurs, s'est élevé à 5 millions 596.729 fr. 50.

DES VŒUX

Semaine de 40 heures. — L'assemblée a adopté le vœu suivant, émis par M. Henri Lefebvre : « Considérant que la cause principale de la crise qui condamne au chômage des millions d'ouvriers est une surproduction générale, d'une part, et une sous-consommation, d'autre part, le Conseil municipal émet le vœu que la semaine de travail soit fixée à 40 h., au maximum. Cette réduction ne pouvant entrainer une réduction des salaires ».

Les Assurances Sociales et le chômage. — Le Conseil adopte également le vœu suivant, émis par M. Georges Dhondt : « Considérant que le chômage prolongé et généralisé met de plus en plus les travailleurs dans l'impossibilité de verser leurs cotisations aux Caisses d'A.S. ; qu'ils sont ainsi menacés de perdre, pour eux et leur famille, tous leurs droits aux A.S. ;

» Le Conseil municipal émet le vœu que l'Etat assure aux salariés chômeurs le bénéfice de la loi par sa participation financière ».

Secours aux chômeurs. — M. Kléber Sory, adjoint au maire, proposa enfin les vœux suivants qui furent adoptés :

« Le Conseil municipal émet le vœu :

« 1. Que les allocations et majorations pour charges de famille soient augmentées ;

» 2. Que la durée des secours, limitée à 180 jours, ne soit plus fixée en raison même de la gravité de la crise. Ainsi, l'ouvrier sans travail depuis plusieurs mois, ne sera pas obligé de se présenter au Bureau de bienfaisance, quelle que soit la durée de son chômage involontaire, l'ouvrier devrait avoir droit à l'allocation journalière allouée par le fonds de chômage ;

» 3. Que la subvention de l'Etat, en raison des lourdes charges qui pèsent sur les communs, du fait du chômage, soit porte à un taux sensiblement plus élevé ;

» 4. Considérant que les Pouvoirs Publics ont le devoir d'aider les Caisses syndicales de chômage, alimentées par les cotisations des ouvriers eux-mêmes, le Conseil municipal émet le vœu que l'Etat accorde à ces caisses un taux de subvention au moins égal au taux adopté pour les subventions aux fonds municipaux et départementaux de chômage et que les subventions de l'Etat soient payées tous les trimestres.

Amélioration du service du fonds municipal. — Répondant ensuite à une question de M. Lefebvre, M. Lebas annonça que le siège du Fonds municipal de chômage, pour des raisons de comptabilité et d'unité, qu'il est facile de comprendre, resterait rue Marie Buisine, tel qu'il est actuellement. Pour le pointage et afin de permttre aux chômeurs d'éviter le stationnement possible dans la rue, on utilisera la salle des fêtes de la rue de l'Hospice. Ainsi sera apportée une amélioration notable au régime actuel.

Les rapports de commission

LE BUDGET PRIMITIF DE 1932

Le budget présenté est en excédent en recettes et en dépenses sur celui de l'exercice qui touche à sa fin, de 2.460.000 fr. Toutefois, le nombre des centimes additionnels reste de 300, comme de 1926 à 1931.

Cette augmentation importante n'indique pourtant pas encore le mouvement général des dépenses auxquelles l'administration a donné suite pour MM. les chefs de services ; prévenir la crise de chômage, assurer le fonctionnement, l'an prochain, de l'établissement de bains avec piscine de natation, et la bonne marche des services, dépenses nouvelles ou supplémentaires qui, dans leur ensemble, s'élèvent à 3.750.000 fr., pour lesquelles **il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à de nouvelles taxes, ni à de nouveaux centimes additionnels, leur nombre (300) restant le même que celui de 1926 à 1931.** Voici les principales caractéristiques du budget :

Recettes. — En recettes, la valeur du centime étant passée de 38.068 fr. 03 à 39.298 fr. 12, nous avons, par comparaison avec 1931, une plus-value de 362.000 fr. Le produit du decime sur le chiffre d'affaires est en augmentation de 21.000 fr. Les recettes à provenir des taxes diverses, recouvrées en vertu de rôle, seront supérieures de 40.000 fr. Les produits de voirie rapporteront, en plus, environ 10.000 fr. La section des subventions de l'Etat et autres connent une augmentation, par rapport à 1931, de 147.550 fr. La ristourne du service des eaux sera plus élevée de 165.700 fr. Les prévisions de recettes pour le cimetière sont portées de 802.000 à 952.000, soit une différence en plus de 150.000 fr. ; les redevances de la Cie du gaz et de l'électricité, basées sur les résultats de l'exercice en cours, sont majorées de 490.000 fr. Une nouvelle recette de 200.000 fr., proportionnelle aux dépenses est prévue pour le nouvel établissement de bains, rue des Champs.

Ces divers suppléments que nous venons de relater, nous donnent un chiffre total de 1.586.250 fr., dont nous devons défalquer 752.500 fr., escomptés en moins pour 1932, sur les produits des distributions d'eau, les produits divers et les intérêts des fonds libres placés en obligations du Trésor, laissant ainsi des disponibilités intéressant uniquement le chapitre des recettes, s'élevant à 833.750 fr.

Dépenses. — Il y a lieu de noter les suppressions de dépenses suivantes, se traduisant par une compression de 2.308.265 fr. Parmi les dépenses, citons 250.000 en vue du fonctionnement en 1932 du régime des A.S., applicable au personnel ; 90.000 fr. pour les sous-crédits des travaux 277.000 fr. pour améliorations diverses des rues et bâtiments communaux. De nombreuses augmentations de subsides. La subvention de la Caisse des Ecoles est augmentée de 300.000 fr., par rapport à l'exercice 1930, les crédits pour l'enseignement le sont de 100.500 francs

Une prévision de 700.000 fr. est incorporée pour couvrir les dépenses du fonctionnement de la piscine de la rue des Champs. La participation de la Ville aux caisses syndicales de chômage est portée de 60.000 à 200.000 fr.

La crise du chômage, s'accentuant, **il a été inscrit un supplément de 2.000.000,** dont la Ville aura à supporter 500.000 francs.

Le buget, ainsi établi, s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 43.679.821 fr. 19.

BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil a examiné et approuvé divers rapports au sujet des bâtiments communaux.

Etablissement de bains. — Approbation d'un marché de gré à gré pour l'exécution de parquets (7.255 fr.) ; approbation d'un marché de gré à gré pour la peinture des machineries, radiateurs, etc. (67.000 fr.).

Bureau de postes, rue de l'Alma. —

DEUX JEUNES ENFANTS ÉTAIENT MARTYRISÉS PRÈS D'ABBEVILLE

Le Parquet d'Abbeville enquête sur une lamentable affaire de mauvais traitements à enfants.

La femme Argentine Coulon, âgée de 26 ans, mère de deux enfants, Gilbert, âgé de 8 ans et Mauricette, âgée de 6 ans, vit avec un ouvrier agricole de Ponthoile, réputé pour sa violence et père également de deux enfants. Si ces derniers étaient relativement bien nourris, il n'en était malheureusement pas de même pour les deux bambins de la femme Coulon, qui étaient privés de nourriture et martyrisés à plusieurs reprises

L'instituteur et l'institutrice remarquèrent que les deux enfants portaient des traces de coups, mais terrorisés les pauvres enfants n'avouaient pas l'origine de ces violences. Privés de nourriture, ils volaient le pain de leurs petits camarades pour manger. Cependant, le petit Gilbert ayant été blessé gravement à la tête, les maîtres s'émurent et avertirent la gendarmerie.

Une enquête fut ouverte et le docteur Devillers fut commis pour examiner les enfants. Le praticien releva effectivement de nombreuses traces de violences et constata que les malheureux bambins étaient dans un état lamentable.

Interrogé, l'ouvrier agricole, nommé Germain Barbier, âgé de 34 ans, a déclaré qu'il ne pensait pas faire mal aux enfants et qu'il les avait seulement corrigés quelques fois.

Il a été laissé en liberté provisoire, mais il sera poursuivi en correctionnelle. Les petits martyrs seront placés provisoirement à l'Assistance Publique.

M. NARCISSE BOULANGER MAIRE DE GUINES A DÉMISSIONNÉ

On annonce, que M. Narcisse Boulanger, député-maire de **Guines,** aurait donné sa démission de maire, mais qu'il resterait conseiller municipal.

Une élection partielle devrait avoir lieu pour remplacer un conseiller décédé, M. Ringot, et pour nommer le nouveau maire.

Suivant certains, M. Narcisse Boulanger, se trouvant en conflit avec un de ses adjoints, poserait, lors de l'élection, sa candidature et se trouverait, en cas de réélection, plébiscité par son Conseil municipal..

FEUILLETON DU 19 DECEMBRE. — N. 7

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

Résumé des précédents feuilletons

Pendant la grande guerre, le richissime métallurgiste américain, John Argirh, est sur le point de signer avec les nations alliées un important marché de fournitures d'armes de guerre, lorsqu'il s'aperçoit qu'il est en but, ainsi que son neveu, James Perry, à des machinations bizarres dont les auteurs ne peuvent être que des amis de l'Allemagne. Afin d'examiner la situation en toute sécurité, il donne rendez-vous à son neveu dans une sorte d'appartement métallique où ils ont l'habitude de se rencontrer pour parler secrètement de leurs affaires. Arrivé le premier au rendez-vous, Perry est avisé par T.S.F. que la fille d'Argirh, miss Edith, est entre les mains de leurs ennemis et que ceux-ci la feront disparaître si son père signe le marché avec les nations alliées. Argirh arrive à son tour. Soudain les deux hommes constatent qu'ils sont enfermés dans la geôle d'acier et condamnés à une mort lente.

Miss Edith est une délicieuse jeune fille. Elle est courtisée par Jean Widerski, le fils du concurrent de son père.

CHAPITRE III

VISION DE JEUNESSE... VISION DE HAINE

Disons-le tout de suite : depuis six mois environ que Julius Widerski, dans un but ténébreux, avait renoué avec John Argirh des relations qu'il avait été seul à rompre, son fils accablait la jeune fille de ses obsédantes assiduités...

La présence de Jean Widerski était, partout et toujours, pour miss Edith un véritable supplice qu'elle supportait stoïquement, s'efforçant même, lorsqu'elle le rencontrait dans Argirh-City ou chez une de ses amies, de se montrer enjouée, presque heureuse, l'acceptant, contrainte et forcée, pour chevalier servant.

Et cependant, elle aurait dû avoir pour lui, sinon de l'amitié, du moins une affectueuse reconnaissance, car elle lui devait la vie.

Jean Widerski, il y avait un peu moins d'un an de cela, l'avait sauvée d'une mort a peu près certaine en l'arrachant aux flots en furie.

Eh bien non, elle ne pouvait arriver à combattre, encore moins à vaincre, l'aversion qu'il lui inspirait.

Quant à Jean Widerski, aimait-il miss Edith ?

Nul ne connaissant le secret de ce cœur fermé à tous.

Cependant, à le voir constamment tourner, papillonner autour de cet ange de bonté, on aurait pu être tenté de l'admettre,

Sans être des amis d'enfance, au sens exquis du mot, Jean et Edith se connaissaient depuis leur plus jeune âge.

Ils avaient fait leur première communion le même jour — quoique lui fût de deux ans plus âgé qu'elle — dans cette délicieuse chapelle d'Argirh-City, que John Argirh avait fait ériger à l'occasion de cette cérémonie.

Durant les cinq ou six années qui avaient suivi leur rencontre au pied de la sainte table, ils s'étaient perdus de vue.

Jean Widerski — dont la mère était morte alors qu'il était tout gamin et que son père n'aimait point à cause qu'il n'aimait que lui et que cela suffisait à cet être sans cœur, sans âme, au corps taillé à coups de serpe, à l'esprit toujours tourné vers le mal, écœurant d'orgueil, brutal, égoïste, follement ambitieux, bon à tout faire, sauf le bien — avait été mis au rancart par le triste sire qu'était l'auteur de ses jours, dans l'un des meilleurs collèges de Washington.

Edith, elle, adorée par son père qui avait reporté sur cette délicieuse enfant tout l'amour, toute la profonde affection qu'il avait pour sa femme, avait fini ses études à Argirh-City, recevant de trois professeurs, choisis parmi les plus distingués, une instruction et une éducation aussi complètes que raffinées.

Et puis Jean et Edith s'étaient retrouvés comme ils venaient d'atteindre, lui, sa vingtième année, elle, sa dix-huitième.

Mais cette rencontre avait été loin d'être ce que ces petits camarades d'autrefois étaient en droit d'espérer.

Depuis plusieurs années déjà Julius Widerski avait soudainement rompu toutes relations avec John Argirh et les deux anciens amis paraissaient séparés pour toujours par l'abime profond que le père de Jean avait lâchement, férocement, farouchement creusé entre eux, poussé à cela par le démon de la jalousie qui lui dévorait le cœur à la pensée que la puissance commerciale de John Argirh, son ancien employé, jadis son inférieur, allait bientôt dominer, peut-être écraser la sienne.

Jean Widerski se rappelait encore, parfois, à l'époque où commence notre récit, de quelle voix dure et tranchante, son père, en le ramenant de l'Université de Wasington où il avait fait d'assez piètres études mais acquis les muscles puissants, lui avait, pour ainsi dire, fait sommation d'avoir à ignorer désormais Argirh et sa fille,

Jean Widerski, sans qu'il lui en coutât beaucoup, avait observé la consigne paternelle, sans chercher à connaître les motifs qui avaient poussé son père à prendre une telle décision.

Jean Widerski était détaché de tout.

Ayant été privé des caresses et des conseils d'une mère, il avait grandi comme une plante sauvage : son cœur et son âme étaient en quelque sorte des terrains incultes sur les landes désolées desquelles n'avaient poussé que de mauvaises herbes.

Si Edith, au contact journalier d'un père qui était la bonté, la droiture, le travail et le courage personnifiés, était devenue, dans le calme et douce atmosphère familiale, la jeune fille la plus accomplie, la mieux armée pour les luttes de la vie, que l'on puisse imaginer, Jean, lui, revenait de Wasington avec la seule intention de jouir à tout prix de l'existence dorée que son père pouvait lui faire.

Ayant trop tôt la libre disposition de l'assez grosse fortune qu'il avait héritée de sa mère, il n'avait pas tardé de mener une vie dangereuse, creuse et vide : la vie sans but et oisive des sinistres « fils à papa ».

Il passait ses nuits à jouer dans d'innombrables tripots, s'acoquinant avec des gens d'une honorabilité plus que douteuse, fréquentait les bars du quartier chinois de Charleston, aux portes de laquelle s'élevait la masse imposante des ateliers et entrepôts de son père ; se plaisait à faire scandale dans les music-halls de dernier ordre, commettait mille folies, s'appliquait à causer les pires esclandres, se battait comme un débardeur avec des rouliers ou des portefaix qui, une fois rossés, — car il était d'une force herculéenne, — acceptaient de boire avec lui et lui faisaient cortège en l'acclamant de leurs voix éraillées d'alcooliques invétérés.

Son père, qui n'ignorait rien de la conduite de son fils, aurait, pour un peu, applaudi à ses incartades et le félicitait pour ses succès de boxeur amateur.

S'il ne s'était pas retenu, il l'aurait encouragé dans cette triste voie qui ne pouvait que le conduire à la plus complète et la plus navrante des déchéances humaines.

En agissant ainsi, Julius avait un but, caressait une idée de derrière la tête.

Lorsque certains de ses amis lui faisaient humblement observer quels dangers menaçaient son fils et combien pernicieuse était pour lui sa faiblesse paternelle, il se contentait, en haussant les épaules, de repondre, sa face bestiale de germano-américain barrée d'un sourire cruel et qui laissait entrevoir ses dents de fauve mal dressé par la vie :

— Laissez donc... Moi, je ne le trouve pas encore mûr pour ce que j'en veux faire... Qu'il s'amuse, qu'il gaspille mon or après le sien... notre or et sa jeunesse... Il est, sur ces deux points, assez riche pour se permettre d'être prodigue !... Il faut que jeunesse se passe !

Les amis de cette brute n'avaient pas tenté plus avant de lui dessiller les yeux, ces yeux qu'il tenait obstinément fermés sur les scandaleuses folies d'un sinistre gamin de vingt ans.

Et tandis que sa progéniture se déshonorait ainsi Julius Widerski, lui, se livrait contre John Argirh à la plus sournoise, à la plus implacable des luttes, à la plus sauvage des agressions.

John Argirh était sa bête noire !

Argirh-City, dont le développement et l'importance grandissaient, chaque jour davantage, était son cauchemar.

Ceux qui, sans y être mêlés, assistaient à cette bataille commerciale qui menaçait de devenir un combat de géants, ne parvenaient pas à deviner le pourquoi de l'acharnement que mettait Julius Widerski à vouloir ruiner John Argirh

Pour surprendre le secret de ce Boche d'avant-guerre il aurait fallu que ces gens fussent au courant de divers événements tout intimes qui s'étaient produits bien avant que la complète réussite d'Argirh vint motiver la haine de son rival.

Argirh, qui était le fils de ses œuvres, ainsi qu'il se plaisait à le dire, non par stupide orgueil, mais parce qu'il était en droit de se montrer légitimement fier de la tâche qu'il avait accomplie, avait eu des débuts très difficiles.

CHAPITRE IV

QUELQUES PAS EN ARRIÈRE DANS LA VIE DE DEUX DE NOS PRINCIPAUX PERSONNAGES

A la suite de spéculations malheureuses, le père de John Argirh, à qui celui de Widerski devait d'avoir pu fonder ses importants entrepôts et, en moins de dix ans, amasser une fortune d'une vingtaine de millions, son père, disons-nous, avait été ruiné à un tel point que, ses créanciers payés, il ne lui était resté qu'un millier de dollars.

(A suivre)